

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 19 avril 2018

**Rapporteur :
Madame Gwenaëlle
GOUZIEN**

N° 34

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 27/04/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 27/04/2018
(accusé de réception du 27/04/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subvention d'équipement à la crèche associative 'Les Bons Petits Diables'

Attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 21 187,07 €, à l'association « Les Bons Petits Diables ».

La crèche Les Bons Petits Diables fonctionnait dans des locaux loués à Kerfeunteun et ne pouvait accueillir que 16 enfants. La ville qui assumait le coût du loyer de la crèche, a pris la décision de la reloger et de lui permettre ainsi une meilleure qualité de l'accueil des enfants et la possibilité d'augmenter le nombre d'enfants accueillis à 20, garantissant une augmentation de ses ressources financières.

La ville de Quimper met à disposition de la crèche Les Bons Petits Diables de nouveaux locaux, sis 2 Rue Monique Prigent.

Afin de permettre à l'association de meubler ces nouveaux locaux et d'accueillir les enfants dans des conditions optimales, après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'attribuer à l'association une subvention d'équipement d'un montant de 21 187,07 €, correspondant à 60% du montant des factures fournies ;

2 - d'autoriser monsieur le maire à signer l'avenant correspondant.